

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2015

Saint-Nom, le 25 octobre 2015

Madame, Monsieur,

Le Conseil de l'Association Syndicale libre du Domaine de la Fontaine vous informe que l'Assemblée Générale aura lieu le **mercredi 02 décembre 2015**, de 19h30 à 22h30, à la Mairie de Saint Nom la Bretèche.

Si vous ne pouvez pas être présent, faites-vous représenter en utilisant le pouvoir joint en annexe à cette convocation.

Nous vous prions d'être présents dès 19h30, la salle devant être libérée à 22h30.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Généralités et rappels
2. Rapport d'activités du Conseil Syndical du 01/10/2014 au 30/09/2015 et projets 2015/2016
3. Compte d'Exploitation
4. Bilan au 30/09/2015
5. Examen et mise au vote des motions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale
6. Questions - Réponses sur les sujets soumis au moins 8 jours avant la date de l'AG. Ces sujets doivent donc nous parvenir avant le 25 novembre 2015. Ils ne sont pas soumis à un vote.
7. Fin de l'Assemblée Générale.

Pour les utilisateurs du Pouvoir (annexe)

Afin de faciliter l'exécution de vos directives et pour éviter des contestations ultérieures, nous vous suggérons de cocher, sur votre pouvoir, la réponse que vous donnez à chaque motion. Si vous ne donnez pas de réponse, votre mandataire votera pour vous.

Maurice GUINAMARD
Président du Conseil Syndical
01 34 62 80 02
mauriceguinamard@free.fr

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2015

1. Généralités et rappels

Utilisation des appareils de jardin à moteur :

Arrêté municipal du 19 juillet 1994 et ses additifs du 2/6/97 et 5/5/99 :

" L'usage des tondeuses à gazon, souffleuses, scies à moteur, tronçonneuses et tout appareil à moteur est autorisé sur le territoire de la commune :

- du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis non fériés de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les jours fériés hors dimanche de 10h00 à 12h00

Pas de tondeuse ni d'appareil à moteur le dimanche.

Les propriétaires doivent en informer toute personne employée pour des travaux de jardinage.

Dépôt des poubelles et végétaux :

Pour l'agrément de tous, nous rappelons que les poubelles et les végétaux doivent être déposés sur les trottoirs au plus tôt la veille du ramassage, à 18h00.

Il est par ailleurs de plus en plus fréquent que les sacs poubelles soient déchiquetés par les chats, les chiens et les oiseaux. Ceci a pour conséquence des débris jonchant les trottoirs et chaussées. La propreté et le standing du domaine sont donc mis à mal. Pour éviter ce désagrément nous suggérons aux résidents d'utiliser des poubelles rigides munies d'un couvercle.

Avant un départ en vacances, NE DEPOSEZ PAS VOS POUBELLES près de la petite poubelle communale située à l'entrée du Domaine, rue Colette. Ce genre d'incivilité n'est malheureusement pas rare et crée souvent une zone de pollution à l'entrée de notre résidence !!

Tennis :

Afin de préserver durablement le revêtement des courts, il est demandé aux joueurs de porter des chaussures de tennis dont les semelles ne laissent pas de trace au sol. D'autre part, l'usage de tricycles, voitures à pédales (fait malheureusement constaté), rollers, etc. est de nature à détériorer le revêtement et est interdit sur les courts.

Élagage des arbres privatifs :

De nombreux copropriétaires se plaignent que les arbres de leurs voisins étant devenus très hauts (certains dépassent 15m !) leur créent énormément d'ombre.

En outre, ces grands arbres peuvent se révéler néfastes aux constructions et aux routes du Domaine : une règle générale de sagesse est que la distance d'un arbre par rapport aux fondations les plus proches ne doit pas être inférieure à sa hauteur (ou 1.5 fois sa hauteur s'il s'agit d'une haie).

En outre, la loi (articles 671 à 673 du code civil) et le Cahier des Charges de la résidence imposent que les arbres situés à moins de 2 mètres de la limite de propriété ne dépassent pas 1.80 m de haut.

Les branches ne devront pas non plus dépasser sur les terrains voisins (y compris sur ceux de la copropriété et les trottoirs de la commune, comme c'est malheureusement le cas à certains endroits).

En dehors de ces règlements, ce sont le bon sens et les relations de bon voisinage qui devront guider chacun pour maîtriser la taille de ses arbres – ou éventuellement abattre les sujets trop envahissants.

Pollution de l'abreuvoir :

Une pollution de l'abreuvoir a été observée mardi 23 juin.

- La Mairie a fait procéder à l'évacuation de 160 kg de poissons morts.
- La cause principale de cette pollution serait le déversement de produits très chlorés (les poissons ayant les branchies brûlées). La Mairie pense que la petite pluie de la nuit du 22 au 23 juin aurait entraîné des produits de démoussage de toitures chlorés depuis l'amont de l'abreuvoir.
- Conclusion lorsque vous faites démousser votre toit, demandez des produits sans chlore !

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2015

Voisins Vigilants :

Le site www.voisinsvigilants.org permet de vous inscrire sur une communauté de voisins vigilants, ou d'en créer une avec vos voisins proches. Idéalement, un groupe comprend 10 à 12 maisons avec un référent.

Cette plateforme de communication vous permettra de faire vivre la bienveillance entre voisins et de réduire de 40% le risque de cambriolage dans votre quartier (système d'alerte par SMS et mail, signalétique dissuasive, partenariat avec les forces de l'ordre ...)

Il existe actuellement 5 groupes de Voisins Vigilants dans notre résidence :

- Verlaine DLF (référent M. C Cau-Gervais)
- Baudelaire DLF (référent M. Bailleul)
- Colette sud DLF (référent M. Moreau)
- G Apollinaire DLF (référent M. Guinamard)
- Rte de Ste Gemme DLF (Référente P. Burg)

Adresse du site Internet du Domaine : www.domainedelafontaine.org

Il est rappelé que le site du Domaine, qui est géré par Michel Harrois, permet de consulter :

- les convocations et les comptes-rendus de toutes les assemblées générales depuis 2003
- les Statuts de l'Association Syndicale et le Cahier des Charges
- les documents administratifs confidentiels à remplir par les nouveaux propriétaires
- le carnet d'entretien du Domaine
- les Règlements du Tennis et de la Piscine

DOMAINE DE LA FONTAINE
Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2015

2. Rapport d'Activités du Conseil Syndical 2014/2015 et projets 2015/2016

Tennis

Réalisations 2014/2015

Néant.

Prévisions 2015/2016

- Rénovation de la coloration du court n°1. (4 800 € T.T.C.)
- Peinture des quatre bancs. (1 368 € T.T.C.)

Piscine

Réalisations 2014/2015

- Renégociation du contrat EDF Entreprises

Nous avons la nécessité de remplacer avant la fin de l'année le contrat actuel (type EJP) qui n'existera plus.

En faisant jouer la concurrence, nous avons obtenu un nouveau contrat, toujours avec EDF Entreprises - qui entrera en vigueur le 30 octobre 2015. Gains obtenus :

- Baisse du kWh de 10% en HP été et 8% en HC été
- Baisse encore plus significative du prix de l'abonnement (peut-être dû à la suppression de l'EJP ?)

Il est bien évident que le prix du kWh va dans le futur augmenter, mais l'avantage obtenu restera acquis

- La peinture des portes métalliques prévue en 2015 est reportée en 2016.

Hygiène

Toujours quelques personnes, grands et petits, qui évitent la douche et le pédiluve qui sont obligatoires avant la baignade.

Quelques chiffres.

La saison 2015 a débuté fraîchement le samedi 16 mai (15° et 7 entrées) et s'est terminée sous la pluie le dimanche 13 septembre comme prévu. Entre ces deux dates de fortes chaleur en juillet avec un record de fréquentation le mercredi 1er juillet, 232 entrées et 38° au thermomètre.

SAISON 2012	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Total
Nombre d'entrées		764	942	1270	471	3447
Moyenne jour		26	30	42	29	
Maximum du mois		98	90	127	73	
SAISON 2013	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Total
Nombre d'entrées	92	664	1657	906	275	3594
Moyenne jour	7	22	54	29	18	
Maximum du mois	17	87	105	71	57	
SAISON 2014	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Total
Nombre d'entrées	289	945	922	433	320	2909
Moyenne jour	19	32	30	13	23	
Maximum du mois	75	102	92	37	56	
SAISON 2015	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Total
Nombre d'entrées	301	1228	1514	957	110	4110
Moyenne jour	19	41	49	31	8	
Maximum du mois	58	134	232	112	22	

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2015

Contrôles de l'Agence Régionale Sanitaire (ARS78)

	Conformité physicochimique		Conformité micro biologique	
	Grand Bain	Petit Bain	Grand Bain	Petit Bain
Mai (pas de contrôle)				
18 juin	Oui	Oui	Oui	Oui
10 juillet	Oui	Oui	Oui	Oui
12 août	Oui	Oui	Oui	Oui
Septembre (pas de contrôle)				

Les jours de piscine fermée:

Mai : 2 jours de fermeture anticipée en raison des conditions météorologiques.

Juin : 1 jour de fermeture anticipée en raison des conditions météorologiques.

Juillet : 1 jour de fermeture anticipée en raison des conditions météorologiques.

Août : 1 jour de fermeture en raison des conditions météorologiques.

Septembre : 4 jours de fermeture en raison des conditions météorologiques

Rappel : La piscine n'est pas surveillée

Les pompiers sont employés par l'A.S.L. en tant qu'Agents d'Hygiène et de Sécurité. Leur mission ne prévoit pas la surveillance de la baignade. Ils n'ont d'ailleurs pas tous la qualification exigée pour cela.

Leur mission est la suivante :

- Faire appliquer le règlement intérieur, et notamment le contrôle des entrées (port du bracelet obligatoire) ;
- Contrôler deux fois par jour la qualité de l'eau et procéder aux ajustements si nécessaire ;
- Effectuer le nettoyage des bassins ;
- S'assurer du bon fonctionnement des installations ;
- Effectuer quotidiennement le nettoyage des locaux.

La baignade n'étant pas officiellement surveillée, nous vous rappelons un point important, l'article 2 du règlement intérieur :

- Les personnes majeures accèdent à la piscine sous leur entière responsabilité.
- Les enfants mineurs sont toujours placés sous la responsabilité de leurs parents.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte (18 ans et plus).

Prévisions 2015/2016

Prévisions d'ouverture : Samedi 14 mai au dimanche 11 septembre.

Du 14 au 31 mai : 12h30 - 20h00 (tous les jours).

Du 1er juin au 31 août : 12h00 - 20h30 (du lundi au vendredi).
11h00 - 19h30 (les samedis, dimanches et jours fériés).

Du 1er au 11 sept: 12h00 - 19h45 (du lundi au vendredi)
11h00 - 18h30 (samedis, dimanches et jours fériés).

A prévoir :

- Peinture des 3 portes métalliques et de la boiserie de la fenêtre du bureau (1 648 €)
- Remplacement de la pompe du petit bassin (1 196 €)

DOMAINE DE LA FONTAINE
Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2015

Peintures du mobilier urbain

Réalisation 2013/2014: néant

Prévisions 2014/2015 : néant

Espaces verts

Réalisations 2014/2015

- rue Laforgue : élagage des 33 tilleuls
- rue Colette : élagage des arbres de la rue.
- Piscine (coté extérieur) Elagage d'1 platane et 4 tilleuls
- Espaces verts tennis / piscine : abattage de 6 sujets chétifs ou malades - élagage général des autres arbres
- Entrée du domaine : Elagage de 4 platanes et d'1 tilleul
- Plantations placette Mallarmé

Coût : 11 284 €

Prévisions 2015/2016

a) **Place Stéphane Mallarmé :**

Toilettage de l'arbre à coté du grand sapin

b) **Piscine :**

Derrière le panneau " Domaine de la Fontaine "environ une douzaine d'arbres à élaguer et 2 à abattre

c) **Tennis :**

6 bouleaux à élaguer devant les courts, plus 7 arbres derrière les courts .

d) **Place Paul Verlaine :**

Toilettage de 3 arbres.

e) **Place Guillaume Apollinaire :**

Elagage de 2 arbres.

Budget : 7 000 €

Éclairage des rues

Réalisations 2014/2015

Poursuite de l'entretien à la demande sur base horaire avec ALVES (60 € TTC / heure)

12 changements d'ampoules dans l'année effectués par M. Guinamard. Alves est intervenu 2 fois une heure pour le changement d'un transformateur et une réparation nécessitant un professionnel.

Remplacement par la société Viola d'un lampadaire accidenté rue Daudet (l'auteur de l'accident n'a pas été identifié) – coût 591 €

Reconstitution du stock d'ampoules (achat par internet de 31 ampoules pour 370 €, soit 60% de moins que lorsque nous passions par Choron)

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2015

Prévisions 2015/2016

Poursuite de l'entretien à la demande sur base horaire avec ALVES.

Achat de 5 transformateurs pour reconstitution du stock : 500€

Intervention Alves et provision pour réparations lampadaires : 1 000 €

Travaux de voirie

Réalisation 2014/2015:

Un effondrement en bas de la rue Daudet, suite à des affouillements créés par une fuite du réseau d'eaux pluviales a nécessité une réparation par la société Champion, les 15 et 16 octobre 2015. Coût 7 826 €TTC.

Ce coût n'était évidemment pas prévu au budget.

Un balayage des rues a été effectué en fin d'hiver 2014-2015

Le plan de la résidence, hors rue Daudet, a été remplacé par un plan neuf. Coût : 0 €

Prévisions 2015/2016 :

Petits raccords d'enrobé par du bitume à froid rue Colette et ailleurs, si nécessaire. Budget 500 €.

Balayage des rues en fin d'hiver. Budget 1 300 €

Versement des charges

Les charges sont dues trimestriellement, le 10 du premier mois de chaque trimestre. **Il n'y a pas d'autre appel de charges que celui inclus dans le compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire**

Pour simplifier la gestion des règlements, il est souhaitable que les propriétaires optent pour le prélèvement automatique (formulaire disponible sur le site du Domaine ou à demander à M. Guinamard 01.34.62.80.02)

Important : Changement de RIB / IBAN. Lorsque vous nous signalez un changement de RIB pour les prélèvements, il vous faut aussi impérativement prévenir votre banque de cette nouvelle autorisation de prélèvement. Faute de quoi, la banque facture à l'ASL 16€ par prélèvement rejeté.

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2015

3. Compte d'Exploitation

(En Euros)	Réal 2013-14	Budget 2014-15	Réal 2014-15	Budget 2016-17
Produits				
Total "charges collectées"	135 200	137 150	137 150	139 750
Plus values + produits financiers	4 955	5 000	3 713	3 800
Autres ressources	936	0	80	0
Total produits	141 091	142 150	140 943	143 550
Charges d'exploitation				
Administration générale				
Coûts Assemblées Générales	401	430	380	420
Assurances	1 482	1 500	1 539	1 600
Taxe Foncière + Taxe Habitation	4 144	4 300	4 383	4 550
Fournitures & frais divers	133	150	81	100
Total administration générale	6 160	6 380	6 383	6 670
Espaces verts & voirie				
Contrat d'entretien des espaces verts	15 846	16 216	16 176	16 459
Plantations élagages	2 793	9 900	11 284	7 000
Electricité pour l'éclairage	2 885	3 030	3 121	3 300
Entretien lampadaires	2 852	1 700	552	860
Remplacement lampadaires	3 302	0	591	640
Entretien voirie (sablage, réparations,...)	4 510	2 000	9 260	1 800
Entretien mobilier urbain	0	0	0	0
Total terrain & voirie	32 188	32 846	40 984	30 059
Entretien tennis	3 975	100	16	6 200
Piscine & club house				
Salaires et charges sociales des surveillants	27 873	28 888	27 539	28 874
Eau, électricité & téléphone	9 943	10 030	11 320	10 740
Entretien & travaux piscine	11 114	12 938	9 843	15 465
Total piscine & club house	48 930	51 856	48 702	55 079
Frais financiers	16	0	16	0
Total charges d'exploitation	91 269	91 182	96 101	98 008
Résultat d'exploitation	49 822	50 968	44 842	45 542
Gros travaux	0	0	0	0
Résultat net	49 822	50 968	44 842	45 542

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2015

4. Bilan au 30/09/2015

ACTIF		Réal au 30/09/2015	PASSIF		Réal au 30/09/2015
Immobilisations Nettes		0	Apport initial et réserves		351 757
Acomptes ou payé d'avance		0	Cautions reçues (4 locataires)		400
			Charges encaissées d'avance, 4 maisons		1 060
Banque					
	Livret A Société Générale	76 000	Charges à payer		
	Compte à terme / Société Générale	341 149		Charges sociales	4 352
	Compte sur Livret / Société Générale	10		Taxes foncière & habitation	4 369
	Compte de dépôt / Société Générale	890		Eau, électricité piscine	2 462
	Total banque	418 049		Travaux en cours	8 727
				Autres fournisseurs	380
Caisse		300		Total charges à payer	20 290
			Bénéfice cumulé sur l'exercice		44 842
			(avant affectation)		
Total actif		418 349	Total passif		418 349

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2015

5. Motions soumises à l'approbation de l'AG du 02 déc. 2015

Majorités requises pour les motions présentées à cette AG :

Motion « Cahier des Charges révision 1 » : « les décisions seront prises par les propriétaires détenant les 2/3 des fonds et les 2/3 des voix (voir article DIX parag. 4 des statuts). Il faudra donc $130 \times 2/3 = 87$ OUI pour cette motion.

Toutes les autres motions : majorité simple (voir article DIX parag. 1 des statuts).

Rappel : seuls les votes « pour » et « contre » seront pris en compte pour déterminer la majorité. Les abstentions sont considérées comme non votants.

Motion A. Compte rendu d'activités de l'exercice écoulé

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le compte rendu d'activités présenté par le Conseil Syndical pour l'exercice écoulé ?

Motion B. Rapport financier

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le rapport financier présenté par le Conseil Syndical pour l'exercice écoulé ?

Explications : voir le Compte d'Exploitation 2014/2015 et le Bilan au 30-09-2015

Motion C. Affectation du résultat net d'exploitation

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle l'affectation du bénéfice d'exploitation de 2013/2014 (49 822 €) en augmentation de nos réserves ?

Motion D. Budget prévisionnel 2015/2016

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le budget prévisionnel d'exploitation 2014/2015 ci-joint ? Voir le rapport compte d'exploitation, dernière colonne de droite (Budget 2015/2016)

Motion E. Charges Trimestrielles

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le montant des charges trimestrielles normales de fonctionnement de 270 € par trimestre pour les échéances de l'année 2016 (janvier, avril, juillet, octobre) ?

-

Motions F1 et F2 : Election de 2 membres du Conseil Syndical

Explications : Le Conseil Syndical est renouvelé par tiers chaque année. La durée d'un mandat est de 3 ans.

	Début mandat	Fin mandat	Remarques
Michel MOREAU	2013	2016	
Catherine GONNEAU	2013	2016	
Maurice GUINAMARD	2012	2015	poste 1 à pourvoir – se représente
Jacques HAUDEVILLE	2012	2015	poste 2 à pourvoir – ne se représente pas
Henri PFAHL	2014	2017	
Marc PROVENCE	2014	2017	

Question : L'assemblée Générale, après avoir pris acte des candidatures, élit 2 nouveaux membres au Conseil Syndical parmi les candidats qui se déclareront lors de l'Assemblée Générale.

t

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2015

Motion « Cahier des Charges révision 1 »

Question : L'Assemblée Générale accepte-t-elle la révision du Cahier des Charges suivant révision 1 de novembre 2015 ? (texte consultable sur le site du Domaine www.domainedelafontaine.org)

Explications : L'ancien Cahier des Charges du Domaine de La Fontaine date de l'origine de la résidence (1983) et doit être révisé, suivant la recommandation très forte des Services Publics de mettre à jour tout Cahier des Charges ancien (le Pré Saint Nom et toutes les résidences de St-Nom de taille et d'âge similaires à la nôtre l'ont déjà fait)

Buts de cette révision du Cahier des Charges :

- suppression des articles faisant référence au promoteur Bréguet, société par ailleurs dissoute.
- suppression de quelques articles aberrants (exemples - interdiction aux camions de 3 tonnes et plus d'emprunter les routes du Domaine - usage des bicyclettes interdit sur les chemins et les placettes du Domaine !!)
- mise à jour de l'article 24 (Bruits) pour être en accord avec les arrêtés municipaux en vigueur
- ajout d'autorisations découlant d'accords d'AG antérieures (exemple couleurs autorisées pour les huisseries et volets)
- toutes autres modifications rendant compréhensibles des phrases de la version initiale jusqu'alors peu compréhensibles

Intérêts de cette révision :

- Mise en conformité avec les recommandations des services publics
- Suppression du risque de non conformité du Cahier des Charges pouvant générer des problèmes lors de la vente d'une maison du Domaine
- Actualisation à ce jour (après 32 ans !) des exigences et autres règles

Motion Boutonnet Philippe 1 – Ajout d'un vélux

Lot 34 – 10, allée Guillaume Apollinaire

Descriptif : Nous souhaitons ajouter une fenêtre de toit (type Velux) sur la face arrière de la maison, celle non visible de l'allée Guillaume Apollinaire

Les seuls voisins ayant une vue sur cet ajout (M. et Mme Maire, 35 rte de Ste Gemme), n'ont pas d'objection à ce projet.

Les demandeurs devront déposer une « Déclaration préalable de travaux » en Mairie et attendre l'autorisation de la Mairie (ou l'expiration du délai limite de réponse) avant de commencer les travaux



Question : L'Assemblée Générale donne-t-elle son accord pour la pose d'un vélux supplémentaire côté Nord ?

t _____

DOMAINE DE LA FONTAINE
Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2015

**Motion Boutonnet Philippe 2 – Ajout d'une fenêtre type véranda ou
verrière d'atelier – remplacement d'une porte-fenêtre et
éventuellement de la fenêtre de cuisine par des huisseries de
même type (véranda ou verrière d'atelier)**

Lot 34 – 10, allée Guillaume Apollinaire

Descriptif :

Nous souhaitons ouvrir la façade arrière (sur le jardin, non visible de la rue) au niveau de la porte fenêtrée de la salle à manger par une fenêtre de type véranda, verrière d'atelier et de remplacer la porte fenêtrée actuelle voire la fenêtre de la cuisine par le même type d' huisserie que la nouvelle ouverture.

Les seuls voisins ayant une vue sur cet ajout (M. et Mme Maire, 35 rte de Ste Gemme), n'ont pas d'objection à ce projet.

Les demandeurs devront déposer une « Déclaration préalable de travaux » en Mairie et attendre l'autorisation de la Mairie (ou l'expiration du délai limite de réponse) avant de commencer les travaux.



Nota : Sur la photo-montage ci-dessus, il faut considérer que les 3 volets à claire-voie à droite de la façade n'existeront plus.

Question : L'assemblée Générale accepte-t-elle pour le 10, allée Guillaume Apollinaire ?

- l'ouverture d'une fenêtre de type véranda ou verrière d'atelier côté jardin
- le changement de type d' huisserie pour la porte fenêtrée contigüe à la nouvelle fenêtre et éventuellement pour la fenêtre de la cuisine afin d'avoir des huisseries de type véranda ou fenêtrée d'atelier.

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2015

POUVOIR

Je soussigné NOM :

PRENOM :

Propriétaire de la maison située au78860 St Nom la Bretèche

Constitue pour mandataire : NOM..... PRENOM.....

à l'effet de me représenter à **l'Assemblée Générale qui aura lieu le mercredi 02 décembre 2015** et éventuellement, à toute Assemblée postérieure ayant le même Ordre du Jour et rendue nécessaire pour cause d'ajournement, d'absence de quorum ou pour toute autre cause, et de signer à cet effet toute feuille de présence, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, tous actes et pièces, substituer et généralement faire le nécessaire.

Déclarant avouer et ratifier par avance tout ce qui sera fait en mon nom.

Fait à le Signature (**précédée de la mention « Lu et approuvé »**)

MOTION	Résumé de la motion	Cochez les cases		
		OUI	NON	Abste ntion
A	Compte rendu d'activité de l'exercice écoulé			
B	Rapport Financier exercice passé			
C	Affectation du résultat net d'Exploitation			
D	Budget Prévisionnel 2015/2016			
E	Charges Trimestrielles de fonctionnement			
F1	Élection d'un membre du Conseil Syndical (1/2)			
F2	Élection d'un membre du Conseil Syndical (2/2)			
Cahier des Charges rev 1	Révision 1 (02 déc 2015) du Cahier des Charges			
Boutonnet Ph 1	Ajout d'un vélux – 10, allée Guillaume Apollinaire			
Boutonnet Ph 2	Agrandissement fenêtre – 10, allée Guillaume Apollinaire			